

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 20 (1882)
Heft: 30

Artikel: Réponse au problème précédent
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-187080>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

rendit chez madame Dupal : le proviseur s'y trouvait encore. On juge de l'amusement de tous !

Quelques heures après, les boutons étaient réintégrés à la tunique. Pendant ce temps, Théodore dans le cachot du lycée, se comparait à tous les prisonniers d'Etat les plus célèbres, et composait une épître intitulée : *A mes boutons*, qui devait, pensait-il, m'inspirer un vif enthousiasme et lui assurer une part d'immortalité.

NELLY HAGER.

De la glace en un quart d'heure. — Il est à propos de rappeler, surtout à ceux qui habitent la campagne, le procédé suivant, simple, économique et rapide, pour se procurer de la glace en un quart d'heure :

Prenez un vase cylindrique en grès, pareil à ceux dont on se sert pour renfermer les confitures. Versez-y 57 grammes d'acide sulfurique, plus 33 grammes d'eau. A ce mélange, ajoutez 150 grammes de sulfate de soude en poudre.

Prenez ensuite, un second vase plus petit, également cylindrique, en verre ou en tôle vernie, remplissez-le d'eau pure et placez-le au sein de ce liquide.

Couvrez le tout.

Dans un quart d'heure, l'eau sera congelée et l'on retirera le bloc de glace obtenu. Puis on remettra le petit vase avec de nouvelle eau, et, après un quart d'heure, on aura un second bloc. On devra opérer en lieu frais, dans une cave autant que possible.

Le procédé est simple et économique, l'acide sulfurique et le sulfate de soude ne valant ensemble que 10 centimes.

L'origine de la guinguette.

Les hauteurs qui dominent Paris étaient remplies autrefois de moulins à vent, dont celui de la Galette, à Montmartre, est le seul survivant. Or, sur ces hauteurs se trouvaient en même temps d'immenses clos de vignes. Vers l'an 1660, il vint à l'esprit d'un des maîtres de ces moulins, de vendre au détail, chez lui, le vin de son clos. Ce meunier s'appelait Jean-Pierre Guinguet. Les consommateurs appelèrent sa maison la *guinguette*. Avec le temps, cette appellation devint commune à tous les petits cabarets qui s'établirent dans le voisinage de celui de Jean-Pierre Guinguet, et plus tard, à tous les cabarets de bas-étage de Paris et de la province.

Une course sans le savoir.

Un incident comique a eu lieu pendant la fête des sous-officiers. Deux Lausannois, livrés aux joies de Bacchus, ont la velléité d'aller goûter le vin de papa Bize, et montent en chancelant dans un fiacre stationnant à Beaulieu.

— A..... à.... la Cité, dit l'un d'eux.

— En rou.... ou.... te, dit l'autre.

Et quelques secondes après, ils dormaient à qui mieux mieux.

Le cocher, qui n'avait pas mal vidé de demi-litres pendant la journée, n'était pas moins influencé, et sommeillait au point que son cheval les conduisit, au hasard, au milieu de la place de St-François.

Après un instant, il ouvrit un œil, se souvint qu'il devait reconduire ces messieurs en Beaulieu, tourna lourdement sa voiture dont les roues grinçè-

rent sur le pavé, prit par le Grand-Pont et abaissa de nouveau sa paupière.

De là, le cheval se dirigea sur la place de fête, où il s'arrêta à l'endroit même d'où il était parti.

Les deux voyageurs dormaient toujours profondément, n'ayant aucune idée de ce qui s'était passé. Aussi, quand le cocher voulut leur réclamer le paiement, refusèrent-ils de la manière la plus catégorique, comme des hommes qui ont la conviction de n'avoir pas quitté la place, et qui ont droit, au contraire, à une indemnité pour le retard.

Des coups de poing furent échangés, et le magistrat est actuellement nanti de cette affaire, qu'il est fort embarrassé de trancher, le cheval seul ayant conscience des faits.

Nous avons rencontré l'autre jour le brave M. Simoneau, que l'on appelle généralement le papa Simonin. C'est un homme honnête, serviable, mais d'une extrême faiblesse de caractère et ne sachant jamais prendre un parti. Il s'appuie péniblement sur une jambe de bois, à la suite d'un accident où il se fractura le genou, il y a 5 ans. L'amputation fut jugée nécessaire.

Après l'opération, quelques amis étaient réunis autour de son chevet.

— Eh bien, papa Simoneau, dit l'un d'eux, comment vous trouvez-vous ?

— Ça va mieux, je crois que je m'en tirerai.

Puis, indiquant son membre mutilé, il ajoute avec un sourire triste :

— Au moins vous ne direz plus maintenant que je ne sais jamais sur quel pied danser.

Un avocat entend du bruit la nuit dans son appartement. Soupçonnant quelque voleur, il ouvre la porte avec précaution, et aperçoit en effet un individu en train de forcer son secrétaire. D'un bond, l'avocat, doué d'une force peu commune, saute sur le malfaiteur et le terrasse.

— Misérable, tu ne m'échapperas pas !

— Grâce, Monsieur, laissez-moi fuir ; j'ai quatre pauvres petits enfants !

— Je connais cela. Allons, suis-moi au bureau de police, et si tu fais un mouvement, je t'étrangle.

— Soit, fait le voleur avec résignation ; me voilà devant le tribunal... C'est vous, Monsieur l'avocat que je choisirai pour ma défense. Vous ne pouvez pas me refuser ça.

L'avocat fut si stupéfait de cette proposition, qu'il lâcha son prisonnier et l'envoya se faire pendre ailleurs.

Réponse au problème précédent : Cupidon avait 1200 pommes. — Ont donné la solution, MM. Crottaz, Daillens ; Soutter, Aigle ; Crottaz, Romanel ; Bastian, Forel ; Chenuz, Belmont ; Chappuis, Bursins ; Rochat, Genève ; L. Payot, Lausanne ; Crottaz, Romanel ; Thuillard, Crissier ; Maire, Genève ; Capt, Orient-de-l'Orbe ; Borel, Bex ; Bonvalet, à la Rusille ; Mayor, Yvonand ; Dony, Cossonay ; D. Perrin, Payerne ; Renaud, Coppet.

Quelle heure est-il ?

Dites-moi quelle heure il est. — Il reste encore de la journée les quatre tiers de ce qui est déjà écoulé, la journée étant de 12 heures.

L. MONNET.